

RÈGLEMENT DU CONCOURS LITTÉRAIRE AMATEUR 2027

ARTICLE 1 - OBJECTIFS DU CONCOURS

La Fédération des clubs de la défense (FCD) organise chaque année un concours littéraire amateur ouvert aux membres licenciés militaires ou civils des clubs affiliés à la FCD, à jour de leur cotisation (2026-2027). L'ambition de ce concours est de mettre en valeur les pratiques d'écriture. Il constitue une opportunité de voir son texte primé et imprimé dans un Florilège.

En participant au concours littéraire, les candidats s'engagent à respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 – CATÉGORIES D'ÂGE

- jeune (moins de 18 ans au 31/12/2026) ;
- jeune adulte (de 18 ans à moins de 25 ans au 31/12/2026) ;
- adulte (plus de 25 ans).

ARTICLE 3 - CATÉGORIES (cf. annexe)

Les auteurs peuvent proposer 4 textes au maximum : 3 dans les catégories de A à G (de même catégorie ou non) et 1 seul dans la catégorie H (thème pour 2027 et 2028).

A : poésie, 1 à 3 pages ;

B : conte, légende et récit merveilleux, 1 à 10 pages ;

C : récit et nouvelle, 3 à 10 pages ;

D : réflexion, 1 à 3 pages ;

E : lettre à, 1 à 2 pages ;

F : arts de la scène, 10 à 15 pages ;

G : la petite ou la grande histoire de la FCD, 3 à 7 pages ;

H : thème souvenirs d'enfance, 3 à 7 pages, (voir annexe).

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES AUTEURS

Tous les textes seront passés au tamis de l'IA

Les personnes ayant déjà été éditées ne sont pas autorisées à participer à ce concours amateur au sens de l'article 32 de la loi N° 2016-925 du 7 juillet 2016.

Les candidats garantissent être les auteurs des textes proposés, sans l'intervention d'un tiers. Les œuvres présentées sont une création inédite (originale), jamais publiée, issue de l'imagination de l'écrivain avec une syntaxe qui lui est propre.

Sont prohibés par le jury :

- les textes collectifs ;
- les bandes dessinées ;
- les textes comportant prénom, nom propre ou initiales permettant d'identifier l'auteur ;

- les citations dont la source n'est pas indiquée ;
- les textes publiés sur les réseaux sociaux, associatifs, sur internet ;
- les textes non conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ils ne doivent pas contenir de mots vulgaires ni de propos à caractère raciste, homophobe, injurieux, érotique...;
- les textes ayant déjà participé à une édition précédente du concours de la FCD (même non primés) ;
- les textes ayant déjà reçu une distinction dans un concours extérieur à la FCD ;
- les textes générés ou inspirés par une intelligence artificielle (ex : GPT...);
- les textes déjà écrits par les candidats et publiés sous quelque forme que ce soit ;
- les textes publiés dans des journaux, magazines...;
- les textes, contes ou légendes... déjà publiés ou issus de la tradition orale ;
- les textes paraphrasés (reproduction intégrale ou partielle) ;
- les textes plagiés (contrefaçon) même partiellement.

Tout doute entraînera systématiquement la mise hors concours du candidat, pour le texte incriminé mais également pour l'ensemble des œuvres présentées.

Le jury, en cas de contrefaçon ou de plagiat avéré, a compétence pour avertir l'auteur qu'il est susceptible d'être poursuivi notamment au titre des articles du Code de la propriété intellectuelle L-122-4 et L-335-2.

Le fait pour un auteur de s'être engagé dans ce concours, vaut acceptation sans réserve du présent règlement et autorisation sans contrepartie aux organisateurs d'éditer les œuvres présentées.

ARTICLE 5 – JEUNES AUTEURS et JEUNES ADULTES

Les jeunes auteurs (moins de 18 ans) et les jeunes adultes (entre 18 et 25 ans) attestent qu'ils n'ont pas eu recours à une personne de leur entourage ou à un tiers pour écrire leurs textes.

ARTICLE 6 - FORMAT ET PRÉSENTATION DES TEXTES

- format A4 ;
- tapuscrits ;
- sous logiciel Word et en format PDF (les deux sont obligatoires) ;
- police « Arial » (y compris les titres) ;
- de taille 11 ;
- textes justifiés ;
- utilisation de paragraphes (pas de texte monobloc) ;
- mise en page standard classique ;
- pas de rajout d'image ou d'illustration ;
- chaque texte comportera un titre ;
- relecture afin de ne pas laisser de fautes d'orthographe ;
- respect des règles typographiques pour les titres :
<https://lasaveurdesgoutsamers.com/les-manuscrites/rappel-des-regles-typographiques-pour-les-titres-d-oeuvres/>
- respect des règles typographiques pour les dialogues :
<https://www.aproposdecriture.com/regles-typographiques-du-dialogue>
- respect des règles d'espacement des signes et de la ponctuation :
<https://www.merci-app.com/regles-de-francais/ponctuation>

- présence des accents, cédilles et trémas sur les majuscules :

www.k-upload.fr/comment-faire-un-e-majuscule-e/

ARTICLE 7 - PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte doit comporter les éléments suivants :

- en haut à gauche de la première page : la **catégorie** (A à H) ;

- à la fin du texte : le **prénom** et **nom** de l'auteur, son **club**, sa **ligue**, sa **date de naissance** (uniquement pour les auteurs de moins de 25 ans au 31/12/2026). Comme indiqué dans l'article 10, les textes sont anonymisés pour le jury.

Attention : l'orthographe du nom de famille indiquée en fin de texte sera celle qui figurera sur le diplôme, le palmarès et dans le Florilège. Merci de placer également les accents, cédilles et trémas sur les majuscules (cf. site ci-dessus).

ARTICLE 8 - OUVERTURE DU CONCOURS

Les auteurs peuvent s'inscrire et faire enregistrer leurs textes du **1^{er} septembre 2026 au 18 décembre 2026** auprès de leur club. Il est fortement conseillé de se renseigner sur les dates de fermeture des secrétariats avant les congés de fin d'année.

Pour une bonne organisation, chaque club a par ailleurs la possibilité de définir une date butoir propre pour la remise des documents (en amont de l'inscription).

ARTICLE 9 - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour tout renseignement concernant les **inscriptions** sur **SYGEMA**, vous pouvez contacter :

Anna-Oriane Monge : 01 79 86 34 91 ou a.monge@lafederationdefense.fr

Pour tout **renseignement complémentaire**, vous pouvez contacter :

Élisabeth Broncard (conseiller technique lecture-écriture) : 06 74 03 89 31 ou e.broncard@lafederationdefense.fr

L'auteur :

- remplit la **fiche d'inscription** fournie par le secrétariat du club (titre, catégorie, signature) ;

- remplit l'**attestation sur l'honneur de non-utilisation de l'IA** fournie par le secrétariat du club (signature) ;

- joint les textes sous logiciel Word **et** en format PDF.

Le club :

- procède à l'inscription de l'auteur ;

- télécharge simultanément sur SYGEMA les documents demandés.

ARTICLE 10 - LE JURY

Les membres du jury reçoivent le recueil des textes anonymisés.

Composition du jury (sept personnes maximum) :

- un président ;

- un membre de l'Imprimerie nationale (si disponible) ;

- des membres dont les compétences sont reconnues dans le domaine littéraire : éditeur, enseignant, écrivain, journaliste ;

- le lauréat du grand prix littéraire (adulte) de l'année précédente.

Chaque membre du jury dispose d'une voix délibérative. La composition du jury est validée par le président de la commission culturelle sur proposition du conseiller technique culturel national lecture-écriture (CTCN) de la FCD.

Président du jury :

Désigné par le CTCN, le président du jury est choisi pour ses qualités littéraires. Il conduit les échanges et les délibérations. En cas d'égalité dans les votes, sa voix est prépondérante.

ARTICLE 11 - LE PALMARÈS

Le jury peut décerner :

- un grand prix littéraire, un prix spécial du jury, un coup de cœur du jury sans distinction de catégories ;
- un premier prix, un deuxième prix, un troisième prix, un prix «jeune auteur », un prix « jeune adulte » et une mention dans chacune des catégories. Le jury peut attribuer plusieurs prix de même rang.

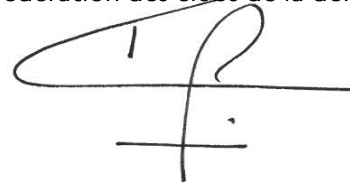
Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix s'il juge le niveau des œuvres insuffisant.

ARTICLE 12 - REMISE DES PRIX

Après la réunion du jury, **seuls les lauréats figurant au palmarès sont informés** avant fin mars par courriel de la date et du lieu de la remise des prix. Celle-ci se déroule en principe à l'issue de la rencontre nationale de théâtre (RENATHÉA).

Pascal RAVEAU

Directeur général
De la Fédération des clubs de la défense



ANNEXE

CATÉGORIE A : poésie

Vous pouvez user de toute forme d'expression écrite : forme fixe (respect de certaines règles strictes), forme libre (pas de structure définie)...

CATÉGORIE B : conte, légende et récit merveilleux

Cette catégorie peut également inclure les sous-genres : le fantastique, l'horreur, le réalisme, la science-fiction, le policier...

CATÉGORIE C : récit et nouvelle

Il s'agit d'un texte en une seule action, simple, complet et court. Le dénouement est étonnant et imprévu à la fois.

CATÉGORIE D : réflexion

L'auteur présente une version personnelle reflétant son opinion, sa pensée et son analyse qui peuvent toucher tous les domaines.

CATÉGORIE E : lettre à...

... un membre de la famille, un ami, un défunt, un personnage imaginaire...

Il n'est pas obligatoire que le titre commence par « lettre à... ».

CATÉGORIE F : arts de la scène (monologue, dialogue, saynète de théâtre - 1 ou 2 actes)

L'auteur imagine une scène, détermine un ou plusieurs personnages, décrit un dispositif scénique, un décor, des costumes...

CATÉGORIE G : mémoire et patrimoine de la FCD

Les thèmes évoqués devront faire référence à l'histoire de notre Fédération, qu'il s'agisse de manifestations, de réunions dans le domaine du sport ou de la culture. L'auteur peut choisir d'écrire un poème, un article, une interview, un reportage, une chronique.

CATÉGORIE H : thème souvenirs d'enfance

L'enfance se compose d'une mosaïque de souvenirs faits aussi bien de moments ordinaires que d'instantanés exceptionnels.

Le thème *souvenirs d'enfance* ouvre la porte du passé : sensations, parfums, lieux, rires, joies, peurs, peines, découvertes, aventures, saisons, fêtes, apprentissages, questionnements, scènes du quotidien, événements marquants...

Riches en émotions et en contrastes, l'enfance offre une source d'inspiration inépuisable. Pour l'exprimer, tous les écrits littéraires sont les bienvenus : des textes heureux, drôles, graves, poétiques, mélancoliques, poignants, des récits empreints de tendresse ou d'introspection...

ANNEXE 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

L'AUTEUR ADRESSE CETTE ATTESTATION, SA FICHE D'INSCRIPTION ET SES ŒUVRES PAR COURRIEL,

À SON CLUB D'APPARTENANCE AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2026 (date de réception)

Je soussigné(e), [Nom, Prénom],.....

Club d'affiliation [Nom],.....

Participant (e) au concours littéraire amateur 2027, **déclare sur l'honneur que :**

Mes textes ont été entièrement rédigés par mes soins, sans recours à aucun outil d'intelligence artificielle générative ou assistive.

Je comprends que toute falsification ou dissimulation relative à l'usage de l'IA générative pourra entraîner l'exclusion du concours.

Je certifie que mes textes respectent bien le règlement du concours littéraire amateur de la FCD.

Fait à [Lieu]....., le [Date].....

FICHE D'INSCRIPTION

L'AUTEUR ADRESSE CETTE FICHE ET SES ŒUVRES PAR COURRIEL,

À SON CLUB D'APPARTENANCE **AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2026** (date de réception)

RAPPEL : chaque auteur peut présenter jusqu'à 4 textes : 3 dans les 7 premières catégories

et 1 dans la huitième (thème).

Nom et prénom de l'auteur (en capitales)

Date de naissance (**pour les auteurs de moins de 18 ans au 31/12/2026**)

Date de naissance (**pour les auteurs entre 18 et 25 ans au 31/12/2026**).....

Nom et numéro du club d'affiliation.....

Numéro de licence FCD (saison 2026/2027).....

Adresse civile (en capitales).....

.....

Téléphone..... Email (en capitale)

Cat. A • • •

Cat. B • • •

Cat. C • • •

Cat. D • • •

Cat. E • • •

Cat. F • • •

Cat. G • • •

Cat. H •

TITRE DES ŒUVRES PRÉSENTÉES (EN CAPITALES)

Du seul fait de ma participation, je garantis les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers, en ce qui concerne l'originalité des œuvres que je présente.

Lu et approuvé le règlement du concours littéraire.

Signature de l'auteur